L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81 rue Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 10 AVRIL 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

NOUVELLES IMPORTANTES DU MEXIQUE.

Ratification du traité de paix.

Le steamer de guerre Français, *Le Météore* arrivé hier de la Vera-Cruz, a apporté la nouvelle de la ratification du traité de paix, conclu entre la France et le Mexique, le 9 mars.

Il paraît que le contre-Amiral Baudin avait envoyé un exprès à Mexico pour déclarer que si le traité n'était pas immédiatement ratifié, lui Amiral, s'emparait de la Vera-Cruz, de Alvarado et de tous les autres ports du Golfe.

La réponse du gouvernement Mexicain aurait été que l'on s'occupait de la ratification; mais que la discussion du Congrès exigeant un délai plus long que celui qui avait été accordé positivement, on demandait jusqu'au 27.

Enfin la ratification arriva à la Vera-Cruz le 25 mars.

Nous devons à l'obligeance de Monsieur le Consul de France, la copie suivante de l'ordre du jour de l'amiral Baudin, qui contient un sommaire des conditions du traité de paix.

Nous renvoyons à demain les détails plus circonstanciés.

CONSULAT DE FRANCE A LA NLLE-ORLEANS.
ORDRE DU JOUR.
Néréide.
Port de Vera-Cruz, 29 Mars 1839.

L'amiral annonce aux équipages de l'escadre et à la garnison d'Ulua, qu'il vient de recevoir du gouvernement Mexicain les ratifications du traité de paix, conclu le 9 de ce mois, entre la France et le Mexique.

Les ratifications sont telles que l'amiral les a exigées: le Cabinet de Mexico a renoncé aux protestations qu'il avait annoncé, l'intention de former: les doutes qui s'étaient élevés sur sa sincérité actuelle, ont été pleinement dissipés.

L'Amiral, interprète des intentions bienveillantes et généreuses de la France, n'a imposé au Mexique que des conditions fort modérées. Néanmoins le but de l'expédition se trouve complètement atteint.

Le Mexique paye une indemnité de trois millions de francs à ceux de nos nationaux qui avaient à former des réclamations antérieures à la guerre.

Les garanties nécessaires à la sureté future des personnes et des propriétés des Français sont, obtenues.

Le montant des indemnités à allouer à ceux qui ont souffert des dommages par suite de la loi d'expulsion, sera réglé à dire d'arbitres.

Notre commerce est désormais placé au Mexique sur le même pied que celui *des nations les plus favorisées*.

En conséquence de la paix, la forteresse d'Ulua sera rendue au Mexique. Cette restitution aura lieu dans les premiers jours du mois prochain. L'escadre retournera alors en France, à l'exception du petit nombre de navires désignés pour former la station.

Marins, Artilleurs, Mineurs, chacun de vous, en quittant les cotes du Mexique, emportera dans son cœur la satisfaction d'avoir coopéré à un service glorieux et utile à la France. Le pays que vous avez combattu et à qui vous pouviez faire beaucoup de mal, dont vous vous êtes abstenus, bénira votre modération et votre générosité. Et votre Amiral sera toujours heureux d'avoir à rendre témoignage à l'esprit d'ordre et de subordination, au courage, au dévouement que vous avez montrés dans tout le cours de cette expédition.

Signé: CHARLES BAUDIN.
Pour copie conforme,
Le Consul de France;
C. E. DAVID.

VERA-CRUZ, 2 avril 1839.

Je profite du départ du bateau-à-vapeur le Météore, qui va reconduire Mr. l'abbé Anduze à la Nouvelle-Orléans, pour vous annoncer que toutes les difficultés entre la France et le Mexique viennent enfin d'être terminées, à la satisfaction réciproque des deux pays. La conduite de Mr. l'amiral Baudin, pendant tout le tems des hostilités, a été parfaite; et dans les négociations, tout en ne cédant rien des intérêts des nationaux français, il a traité le gouvernement mexicain avec la plus grande déférence, et semble s'être étudié à lui éviter même jusqu'à l'ombre d'une humiliation, qui aurait pu blesser son amour propre.

Vera-Cruz a repris toute son activité, et les habitans de cette ville ne cessent de témoigner à Mr. l'amiral la plus vive reconnaissance, leur confiance en lui est telle, que les débats du Congrès mexicain ayant fait craindre pour un moment, que le traité conclu par les plénipotentiaires à la Vera-Cruz, ne fut ratifié dans toute son intégrité, ils étaient tous décidés d'arborer le drapeau français et de se placer sous la protection de l'amiral; enfin la ratification est arrivée le 26, pleine et entière.

Le 27 a eu lieu une cérémonie des plus imposantes; dès le 26 au soir, toutes les cloches de la ville annoncèrent pour le lendemain un service funèbre, pour ceux des français de l'escadre, qui ont succombé depuis le commencement de l'expédition.

Mr l'abbé Anduze, comme aumonier de l'escadre, fut chargé par Mr l'amiral de la partie religieuse de la cérémonie, et Mr. le comte Gouldon, commandant le Cuirassier et la station de la Vera-Cruz, fut nommé maître des cérémonies, et fit exécuter le programme, en ce qui concernait le militaire.

De 7 heures du matin, au moment où la frégate amiral la Néréide donna le signal, tous les pavillons de la rade furent hissés à mi-mâts, les équipages de l'escadre, ainsi que les artilleurs du fort, embarqués pour se rendre à l'église, se réunirent sur le mole et se formèrent en ligne. Un brillant et nombreux état-major ayant à sa tête Mr. l'amiral, les matelots de l'escadre et les artilleurs sous les armes et en grande tenue, formaient un cortège imposant, qui précédé par les tambours et la musique des frégates la Gloire et la Néréide, s'avança gravement vers l'église paroissiale, où devait se faire la cérémonie. Mr. l'abbé Anduze, revêtu de ses habits sacerdotaux, reçut Mr. l'amiral à la porte du temple; au milieu de la nef du centre, s'élevait un magnifique catafalque flanqué par quatre beaux trophées d'armes, ombragé de pavillons français, et gardé par quatre officiers, deux désignés appartenant au corps de la marine, et deux au corps d'artillerie.

Le service des morts fut célébré par Mr. l'abbé Anduze, ayant pour diacre le supérieur des Augustins, et pour sous-diacre, un prêtre séculier représentant le curé de Vera-Cruz, alors gravement malade.

Le caractère de gravité et de solennité de cette cérémonie produisit sur tout le monde une impression profondément religieuse; on remarquait avec plaisir, à côté de Mr. l'amiral, l'ancien champion de la liberté mexicaine, l'ex-président de la république, S. E. Guadeloupe Victoria, un des plénipotentiaires du traité, entouré d'un brillant état-major.

Immédiatement après la messe, et avant de commencer les cérémonies autour du catafalque, Mr. l'abbé Anduze prononça du milieu de l'autel, un discours de circonstance, qui produisit sur tous les assistans une impression vive et profonde. Tout le monde a entendu avec plaisir l'éloge sincère et bien mérité, que Mr. l'abbé a fait de l'amiral, on ne pouvait rien dire de plus vrai en moins de mots:

"Mr. l'Amiral, dans la guerre, le calme de la bravoure, dans la paix, la longanimité de la force, dans les négociations, la pénétration et la clairvoyance de la droiture, toutes ces qualités solides vous ont assuré partout un égal succès et mérité une égale louange." La phrase, où il dit "et surtout vous n'avez point épargné Joinville" s'explique, lorsqu'on sait que les dernières paroles de la reine à Mr. l'amiral, furent celles-ci: "Mr. l'amiral surtout n'épargnez point Joinville".

Après la cérémonie faite à l'église, le cortège se dirigea vers la plage, pour se rendre au cimetière du fort, les canots pour l'embarquement furent disposés avec ordre, le clergé entra dans le dernier précédé des attributs de la religion.

De cinq minutes en cinq minutes jusqu'à 3 heures du soir, heure à laquelle finit la cérémonie, on tira des coups de canon à bord de la frégate-amiral la Néréide, de la frégate anglaise la Madagascar, et des corvettes de guerre américaines l'Ontario et le Vandalia, la corvette Consort, commodore Lery, était en réparation.

Le cortège fut reçu au fort d'Uloa par tous les détachemens sous les armes, arrivé au cimetière, M. l'abbé Anduze entonna le chant des morts et bénit individuellement chaque fosse, et les troupes ayant fait les salves d'usage,— tous se dirigèrent vers le bateau à vapeur le Phaéton, qui transporta la procession jusqu'à l'île des Sacrificios où se trouve le second cimetière de la division. Là se répétèrent les mêmes chants et les mêmes cérémonies; le roulement des tambours, le feu des vaisseaux, les décharges de la mousqueterie, le son lugubre des cloches, les tons d'une musique sérieuse et les chants graves de la religion, tout semblait se combiner pour rendre l'adieu aussi solennel que possible.

Enfin, monsieur, je vous le répète cette cérémonie a produit sur tout le monde le meilleur effet. Je suis heureux de pouvoir vous envoyer une copie du discours de M. l'abbé Anduse, pour en sentir la force et en concevoir l'impression, il ne faut perdre de vue, ni le lieu ni le tems, ni la scène et se rappeler sur tout l'auditoire à qui il était adressé.

Discours de M. l'abbé Anduze prononcé à Vera-Cruz, le 27 mars 1839.

Messieurs. La Religion, cette fille du ciel, qui ne se montre ordinairement à la terre, que pour verser son beaume consolateur sur les plaies de l'humanité souffrante; la religion laisse aussi tomber par fois des gouttes d'amertume dans la coupe des prospérités terrestres, afin de rappeler à l'homme qu'il ne doit point s'attendre à trouver ici bas un bonheur entièrement sans mélange.

Vous venez, messieurs, d'obtenir un beau triomphe, vous avez conquis la paix par la victoire, et cette paix sera, nous l'espérons, d'autant plus solide, que la France, qui ne se soumet jamais à l'injustice, n'impose, même à des ennemis vaincus, que des conditions honorables.

Officiers, matelots et soldats, en réalisant les espérances de la France, vous avez ajouté aux annales de sa marine une page glorieuse, où se trouve inscrit avec honneur le nom d'un prince Français. Cette page, messieurs, est d'autant plus belle, qu'elle est pure de toute tache, le courage du soldat ne l'ayant cédé qu'à son humanité, et les premiers Français, qui ont approché l'ennemi, au milieu des décombres et des ruines encore fumantes de la citadelle conquise, ont été les membres de ce corps aussi recommandable par son dévouement que par son savoir, qui se sont précipités vers lui pour le soulager et guérir les maux que la guerre venait de lui faire.

Ici comme ailleurs, M. L'amiral, vous avez tout prévu, tout conduit, tout dirigé—Dans la guerre le calme de la bravoure, dans la paix la longanimité de la force, dans les négociations, la pénétration et la clairvoyance de la droiture, toutes ces qualités aussi solides que brillantes, vous ont assuré par tout un égal succès, et mérité une égale louange. Vous avez justifié le choix de la France, M. L'amiral, vous avez répondu à la confiance illimitée d'un père, qui a voulu que ce fut sous vos ordres que son fils fit ses premières armes. "Surtout vous n'avez point épargné Joinville," et cette mère, dont la tendresse pour ses enfants est proverbiale a pu presser avec joie sur son cœur ce fils, à qui elle avait dit dans le langage des matrones de Sparte: mon fils ou dessus ou dessous.

Je suis forcé malgré moi, Messieurs, de laisser un sujet aussi fécond qu'agréable, mais cet appareil de deuil qui m'entoure, ces chants lugubres, qui retentissent encore sous les voutes de ce temple, tout ici nous rappelle à des pensées de tristesse.

Au moment de quitter le théâtre de notre gloire pour retourner dans notre patrie, un sentiment de douleur vient se mêler à notre joie; nous laissons derrière nous quelques uns de nos frères d'armes, qui étaient venus avec nous, qui avaient combattu avec nous, et qui sont tombés glorieusement à nos côtés: leurs dépouilles, mortelles, religieusement recueillies, reposent à l'ombre du fort d'Uloa, et sur cette île comme par les anciens sacrifices dont elle fut ensanglantée mais les restes des chrétiens et des braves sont placés sous la protection de la religion et au pied de ces humbles croix signes certains de notre espérance et symbole sublime de leur résurrection glorieuse.

La religion, qui nous a réunis au pied de ses autels, va nous conduire maintenant aux lieux où reposent les restes des enfants de la France. Nous allons en répandant une sainte et fervente prière, bénir la terre où ils reposent, et tout en effeuillant sur leurs tombes quelques branches de ces lauriers cueillis avec nous, demander au père des miséricordes et au dieu de toute consolation, de donner à leurs âmes le repos éternel et de faire luire devant eux la lumière perpétuelle. Amen.

A Messieurs les rédacteurs de l'Abeille,

Dans le Louisianais de ce jour Mr. G. annonçant qu'il donnera le complément de son article dans un prochain no., je l'attendrai pour ne faire qu'une réponse.

A. Ripa.

ÉCOLE DE NATATION.

Les étrangers qui arrivent dans notre ville, s'étonnent tous, et avec juste raison, de ce que la Nouvelle-Orléans, si avancée sous d'autres points, ne possède pas encore une seule école de natation. Et cependant un établissement de ce genre est aujourd'hui d'une nécessité absolue.

Il est indispensable, disons-nous, parce que les bains qui partout sont à la fois utiles et agréables, le deviennent bien davantage, sous un climat brûlant comme le nôtre.

Les chaleurs qui règnent pendant l'été à la Louisiane, l'inaction, les lois impérieuses de l'hygiène sont autant de causes qui plaident en faveur d'une école de natation. Les bains à domicile ne les remplacent que très imparfaitement. Les bains du lac sont d'ailleurs beaucoup trop éloignés pour suffire à notre population toujours croissante. Ils ne sont ni assez sains, ni assez frais, et alors qu'on croit se jeter dans l'eau pour y trouver un peu de fraicheur, on est tout étonné de tomber dans une étuve. D'autre part ils coûtent fort cher et nécessitent dépense d'argent et dépense de temps. Pour se baigner au Bayou St-Jean, le seul endroit du lac, où le bain soit quelque peu agréable, la voiture est de première nécessité. Cependant si tout le monde aime le bain, tout le monde ne peut pas avoir carosse. D'autre part, sous le rapport de la salubrité, les bains de rivière ont sur les bains du lac une incontestable supériorité. L'eau du lac, n'est qu'une eau morte qui ne peut procurer aux baigneurs ni les avantages des bains de mer, ni les avantages des bains de rivière.

L'eau du fleuve, toujours courante, vivante pour ainsi dire, et dont les flots sont sans cesse remplacés par d'autres flots, et chargé d'ailleurs de principes salubres et vivifiants, possède autant de qualités que l'eau du lac a de défauts. Elle vivifie l'homme que le poids de la chaleur a fatigué tout le jour, elle lui rend sa vigueur perdue. Enfin les bains du lac sont à six milles, le fleuve est à cent pas, et par une heureuse circonstance, ce sont justement les meilleurs bains qui coutent le moins cher. Il est donc incontestable que sous le rapport de l'économie et de la salubrité, les bains du fleuve doivent être préférés aux bains du lac.

Mais si le bain est une nécessité hygiénique, c'est aussi un plaisir des plus vifs et qui à lui seul peut remplacer tous les autres. Son importance doit donc grandir aux yeux des habitans de la Nlle-Orléans. Privés, comme nous le sommes pendant l'été, de toute distraction, sans promenade, sans point de réunion, une école de natation serait pour nous un bienfait inappréciable.

En France, à Paris et à Lyon principalement, nous l'avons déjà dit l'année dernière, dans des articles sur le même sujet, on se livre au plaisir de la natation avec une ardeur incroyable.

On peut s'imaginer qu'elle ressource c'est que la natation à Paris. Elle tient parmi les plaisirs de la capitale un rang qui ne le cède pas à la passion du théâtre. C'est qu'on en a fait non seulement un délassement mais un art. En été la jeunesse élégante se donne rendez-vous aux écoles, comme pendant l'hiver elle se donne rendez-vous au foyer des théâtres. C'est à qui y luttera de force, de grace et d'élégance.

Et, dans notre opinion, il nait de ces luttes amicales, une émulation non seulement inoffensive, mais louable, car elle est utile. Elle ne peut être nuisible à personne et doit au contraire profiter à tous.

Pour notre part, nous croyons fortement qu'une école de natation donnerait à la cité, pendant les brûlantes chaleurs de l'été, l'animation qui lui manque. La natation serait d'ailleurs le prétexte de mille parties délicieuses dont la diversité romprait la monotonie de la saison. Les jeunes gens auraient un point de réunion, et si les café y perdaient un peu, les mœurs y gagneraient beaucoup. La compensation nous parait plus que suffisante.

Déjà, l'année dernière, on a essayé d'établir une école de natation. L'essai réussit d'abord au-delà de toute espérance, et bien que ce ne fut qu'une tentative tout-à-fait incomplette, les habitans de la Nouvelle-Orléans, se portèrent en foule aux *bains flottants* qui ne désemplissaient pas. Ceux qui avaient crié à l'impossibilité furent des premiers à s'y rendre, comme c'est l'usage. Mais les bains avaient été construits vers la fin de l'été; mais ils n'étaient qu'un essai informe et tout-à-fait insuffisant et ne pouvaient satisfaire entièrement aux besoins du public.

Ce fut aussi à cette époque que M. Lafon Ladebat conçut le projet d'une école de natation sur un plan tout-à-fait large. Ce plan était bien conçu et la réussite n'en était point douteuse. L'exécution en fut remise au commencement du printemps de 1839. Le plan de M. Lafon-Ladebat fut adopté avec enthousiasme. Chacun promettait en essuyant son front couvert de sueur et en cherchant l'ombre, chacun promettait, disons nous son appui et sa souscription; chacun sentait le besoin impérieux d'une école de natation: c'était une amélioration indispensable, disait-on; il était honteux pour la Nouvelle-Orléans de ne point posséder un seul établissement de ce genre. Les phrases et l'enthousiasme allaient leur train; il faisait très chaud alors! mais vinrent les pluies puis les froids.— L'enthousiasme descendit au fur et mesure de la température. Après avoir monté jusqu'à trente degré il retomba peu à peu au dessous de zéro. En endossant, la redingotte de drap on cessa de comprendre la nécessité d'une école de natation. Les gens qui en sont réduits à l'eau chaude ne comprennent plus l'eau froide. On leur disait bien, il est vrai, qu'après l'hiver viendrait le printemps, et qu'il est bon pendant qu'il fait froid de se préparer contre la chaleur. A cela il n'y avait rien à répondre, et on ne répondait pas et l'on allait au bal et au théâtre. M. Lafon-Ladebat abandonna son projet et fit bien. Il ne voulut pas quitter des encouragements qui lui étaient dûs.

Qu'est-il arrivé de tout ceci? C'est que l'hiver est passé, c'est qu'il n'y a plus de bals et que bientôt il n'y aura plus ni concerts, ni théâtres; bientôt la lévite d'hiver fera place à la redingotte d'été; bientôt il faudra de nouveau s'essuyer le front et chercher l'ombre, et chacun dira: "Eh! bien, et cette école de natation qu'est-elle devenue, on n'en parle plus!"

Mais c'est de votre faute. La fourmi fait l'été ses provisions pour l'hiver. Il fallait faire comme la fourmi en retournant toute fois la proposition.

Notre population est pleine de sens. Elle adopte avec feu tout ce qui lui parait devoir concourir au bien-être de la communauté. Mais très enthousiaste, tant qu'il ne s'agit que de théorie, elle reste froide dans la pratique.

Le mal n'est pas irréparable cependant. Avec un peu de bonne volonté il serait facile d'y remédier. Certes il est déjà trop tard pour qu'on puisse espérer posséder cet été, un établissement aussi complet que celui dont M. Lafon-Ladebat avait conçu le projet, mais nous avons encore assez de temps devant nous, pour avoir au moins une école de natation raisonnable.

Nous engageons donc tous ceux qui auraient quelques idées à ce sujet, à s'en occuper sérieusement. Si pour réussir, la condition d'opportunité est une condition in-dispensable, le succès est assuré à un établissement de bains flottants. Cette amélioration serait ici l'expression d'un besoin vivement senti par toutes les classes de la population. Les chaleurs seront un véhicule puissant à l'encouragement.

Car, qu'on y songe bien, voilà la saison de l'inaction et de l'ennui qui arrive à grands pas. Avant peu le spleen doublera la longueur des heures, et nous ne savons pas, quant à nous, de plus mortel ennemi du spleen que le plaisir de la natation, qui ne peut être comparé qu'à celui de la chasse, et qui a sur lui cet avantage, qu'il n'est pas seulement plaisir, mais une nécessité; il ne prend que le temps qu'on veut bien lui donner, il est peu couteux et très salutaire.

Pour notre part, nous nous ferons un devoir de prêter le secours de la publicité à tous ceux qui voudraient doter la Nouvelle-Orléans d'une amélioration devenue indispensable.

Le feu s'est déclaré hier dans le magasin de Drogues de M. Cusachs, situé dans la rue de la Vieille Levée entre Douane et Bienville, et a gagné un magasin de marchandises sèches attenant à celui de M. Cusachs. Tout ce qu'ils renfermaient, à l'exception de quelques marchandises qui en ont été retirées à la hâte, est devenue la proie des flammes.

MAINE.

Un arrangement, qui doit détruire toutes les appréhensions de guerre, a eu lieu entre le général Scott et le lieutenant gouverneur Harvey; le gouverneur Fairfield y a décidément acquiescé. Les troupes qui sont sur l'Aroostook vont, dit-on, être immédiatement retirées; quelques unes, même sont déjà retournées dans leurs foyers.

La législature du Maine s'est ajournée lundi matin, *sine die*.

Ces nouvelles sont entièrement confirmées par tout ce que nous apprenons de l'Est. On nous a montré une lettre d'un haut fonctionnaire, qui dit que "sir John Harvey était plus disposé à accepter l'arrangement, que nous de le lui proposer, et qu'il voyait qu'il avait été trop loin." Les décisions du congrès ont convaincu le gouverneur du New-Brunswick qu'il ne lui aurait pas été facile d'essayer d'exercer une juridiction exclusive sur le territoire contesté. Nous croyons maintenant, que la grande question sera réglée à l'amiable.

D'après un état officiel fourni à un de nos confrères par Mr. le Collecteur des Douanes. Le montant total des exportations, pour le premier trimestre de la présente année, s'élève à $16,226,116,15 c

Sur cette somme le cabotage y entre pour $8,257,798
Les exportations à l'étranger par bat. Am pour 7,940,850
Les do de étrangers 2,067,478

Maintenant il serait curieux de rechercher à qu'elle somme monteraient nos exportations pour ce même trimestre, si depuis dix ans une administration inhabile n'avait travaillé de tout son pouvoir à entraver tous les genres d'industrie.

On a reçu à New-York, par le *Talleyrand* des avis de Guyama, jusqu'au 10 mars. Les produits s'y vendaient bien et le port était encombré de navires en charge pour New-Haven et New-York. Le sucre se vendait 5 et 5 1/2 cents. le Talleyrand n'a apporté aucune autre nouvelle.

Le *Herald* de Montréal dit que le 28 du mois dernier, une bande de gens du Vermont, descendit en traineaux sur la glace, vis-à-vis le pont de Becch et commença à faire feu sur les casernes anglaises. Un détachement de troupes les fit bientôt fuir, et arrivés à l'endroit où le feu avait été commencé, les soldats anglais trouvèrent un canon en bois, qui avait éclaté, un mousquet neuf de l'armée des Etats-Unis. &c. Le canon en éclatant, avait laissé des marques sur la glace qu'il était facile de distinguer.

MADAME FLORA TRISTAN.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur donnant une esquisse du procès criminel fait à Mr Chazal, pour tentative d'assassinat sur la personne de sa femme, connue dans le monde littéraire, sous le nom de Flora Tristan.

Mais avant d'aborder le drame de la Cour d'Assises nous reproduirons le rapprochement singulier, fait entre Madame Chazal (Flora Tristan), et Madame Dudevant (George Sand) par un écrivain original, dont nous jugeons à propos de taire le nom.

"Mme. Flora Tristan et Georges Sand, malgré la distance énorme qui les sépare, appellent assez naturellement la comparaison par des analogies de plus d'une espèce. Pour ne signaler ici que celles auxquelles la critique a le droit de s'arrêter, il y a entre ces deux écrivains une sorte de communauté frappante dans leurs principes moraux et le superbe mépris que leur inspirent les institutions sociales en général, le mariage en particulier: tous deux préconisent les élans de la passion, tous deux flétrissent, sous le nom d'égoïsme, les calculs de prudence, le respect des lois humaines; tous deux sont en revolte ouverte contre les idées généralement reçues, que, bonnes ou mauvaises, ils traitent cavalièrement de *préjugés absurdes*. Il y a d'ailleurs dans ce que j'appellerai volontiers leurs *tempéraments* littéraires de nombreux rapports; leurs types se ressemblent, leurs héros sont invariablement bruns et souvent laids; leurs héroïnes sont toujours nerveuses et jamais blondes. Un certain laisser-aller de conduite, tout ce qui sort des traces ordinaires des choses, leur plait et les séduit. Ils ont même, à l'endroit des modes et de la toilette, des sympathies analogues. L'habit leur est odieux: Ils méprisent le corset: l'ampleur des vêtements les plus nombreux, la soie et ses reflets, le velours et ses ombres mates, le brocard et ses arabesques brillans, les attirent au contraire et ils s'arrêtent à les décrire avec une complaisance empreinte, comme ils le diraient, d'une frappante *féminilité*.

"Mais, affectés souvent de la même manière, appelés à rendre les mêmes pensées, quelle différence entre ces deux écrivains. La même lumière frappe sur eux, combien peu leurs reflets sont pareils."

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 31 janvier.
Présidence de M. Deglos.

Affaire du sieur Chazal, accusé de tentative d'assassinat sur la personne de sa femme, connue dans les lettres sous le nom de madame Flora Tristan.

Une foule considérable s'est rendue de bonne heure dans l'enceinte de la cour d'assises. Toutes les places sont occupées, dans le prétoire, par les avocats; dans l'autre partie de l'audience, par des curieux des deux sexes. Dans l'enceinte privilégiée, sont assises des dames qu'on nous dit faire profession de la littérature. Plusieurs *bas bleus* sur le retour de l'âge se font remarquer par leur toilette d'un goût fort singulier, et par la curiosité empressée avec laquelle elles se préparent à assister aux débats qui vont s'ouvrir.

A dix heures et demie l'accusé est introduit. C'est un homme d'une petite taille, d'une figure pâle et maladive. Il est vêtu d'une longue redingote blanche, et porte des lunettes en argent.

Répondant aux questions d'usage, l'accusé déclare s'appeler André François Chazal, âgé de 42 ans, exerçant la profession de peintre.

Voici, en résumé, les faits qui résultent de l'acte d'accusation.

André François Chazal, mari de la dame connue dans les lettres sous le nom de Flora Tristan, vivait séparé de sa femme; cette séparation n'avait point empêché la haine des deux époux l'un pour l'autre; cette haine s'était tellement accrue du côté de Chazal, qu'il avait résolu de donner la mort à sa femme.

Madame Flora Tristan évitait toute rencontre avec son mari. Le 4 septembre dernier, dans le but d'attirer sa femme au dehors, Chazal lui fit écrire, par un écrivain public, une lettre au nom du sieur Pommier, agent de la société des gens de lettres. Pommier l'y invitait à passer à son cabinet pour affaire qui l'intéressait, le lendemain, entre dix et onze heures. Le lendemain, à l'heure indiquée, Chazal l'attendit en effet dans la rue du Bac, mais la dame Chazal, soupçonnant le piège, était allée au prétendu rendez-vous avant neuf heures. Le fils de Chazal demanda à son père, le 9 septembre, pourquoi ses pistolets étaient toujours chargés, et s'il voulait faire un mauvais coup "C'est possible, si l'on me pousse à bout," répondit-il.

Le 10 septembre, la dame Chazal rentrait chez elle à trois heures et demie de l'après midi; en approchant de sa maison, elle vit de loin son mari: il avait les mains dans les goussets de son pantalon; la forme des pistolets s'y dessinait parfaitement. Il s'avançait vers elle; arrivé à quatre ou cinq pas de distance, il lui tira, par derrière, un coup de pistolet à bout portant; puis il posa sur le trottoir le pistolet dont il venait de se servir, et il prit son autre arme dans la main droite.

Arrêté aussitôt, il dit aux personnes qui le conduisaient chez le commissaire de police, que le pistolet qui était encore chargé n'était pas pour lui, qu'il n'était pas assez lâche pour se tuer, et que tout ce qu'il regrettait, c'était d'avoir manqué son coup et de ne pas avoir fait deux orphelins. Dans l'instruction, il a renouvelé les mêmes aveux, ajoutant que c'était la crainte de blesser une autre personne que sa femme qui avait détruit son courage et qui l'avait empêché de décharger son second pistolet.

A peine frappée la dame Chazal, avait senti ses jambes fléchir et elle était tombée sur les genoux. Il fallut la transporter à son domicile. Les médecins qui l'ont soignée n'ont pu extraire la balle, et la malade a été obligée de garder le lit pendant longtemps.

C'est par suite de ces faits que Chazal comparait aujourd'hui devant la cour d'assises.

Mr. Plougoulm occupe le siège du ministère public.

Mr. Favre est assis au banc de la défense.

M. le président, après avoir interrogé l'accusé sur tous les faits qui ont précédé le crime, et qui sont tous avoués par l'accusé tels qu'ils sont rapportés dans l'acte d'accusation, lui adresse cette question,

D. Quand, sur vos réclamations, vos enfans vous ont été rendus, vous étiez dans un état de dénuement complet. Il n'y avait dans votre chambre qu'un seul lit, et vous y couchiez avec deux de vos enfans. Votre conscience de père aurait dû répugner à l'idée de coucher auprès d'une jeune fille âgée de onze ans?—R. Ah! Messieurs, ma conscience de père répugnait bien davantage à l'idée de laisser ma fille exposée aux mauvais exemples que lui donnait sa mère. J'étais, a-t-on dit, dans le dénuement le plus complet.... et ma femme a répété cela!.... Quand elle n'était que Flore Tristan, pauvre et sans ressources, je l'ai tirée de la misère, elle. Il est faux que je me suis trouvé dans le dénuement; j'avais un établissement de coloriste.

D. Votre fille écrivit à votre mère, à cette époque, une lettre révélant contre vous des faits honteux. Vous avez été accusé d'attentat à la pudeur sur la personne de votre enfant. Il est vrai que les charges n'ont pas paru suffisantes et que vous avez été renvoyé par une ordonnance de non-lieu.—R. On dit que c'est par ma fille que j'ai été accusé de ces horreurs. Je crois, moi, que c'est par ma femme.

D. Le jugement qui a réglé le sort de vos enfans a été rendu sur la lecture d'un mémoire diffamatoire, publié par vous contre votre femme?—R. Comment, hélas! expliquer l'intrigue! cela est difficile, surtout à une âme candide comme la mienne. (On rit.)

D. Vous saviez que votre femme sortait rarement. Vous êtes allé 7 à 8 fois chez le marchand de vin qui demeurait en face de la dame Chazal. Vous vous placiez là pour épier ses sorties.....—R. Cela est vrai.

D. Le 10 septembre, vous avez déjeûné chez ce marchand de vin.—R. Si c'est un déjeûner, il était bien modique.

D. Il est vrai que ce repas a été très modique. Vous avez dit dans l'instruction que vous n'aviez pas voulu vous exalter par une forte consommation de vin. Vous vouliez avoir toute votre raison pour commettre votre crime. Ayant aperçu votre femme dans la rue du Bac, vous l'avez accompagnée durant quelques minutes, puis, faisant un circuit derrière elle, vous lui avez tiré un coup de pistolet.—R. Le fait est vrai, mais les détails sont faux.

D. Expliquez vous alors?—R. Oh! mon dieu, c'est chose bien simple! Souvent, ma femme et moi, nous nous rencontrions sans nous rien dire, sans nous fâcher, sans même nous regarder d'un air atroce comme on l'a dit.

D. Mais enfin vous avez tiré un coup de pistolet sur votre femme!—R. Oui, je lui ai tiré un coup de pistolet, rien de plus simple. (Rires). Il n'y a pas besoin d'enjoliver le fait de détails. Je n'ai pas fait de circuit autour du trottoir, j'ai tiré un coup de pistolet sur ma femme, voilà tout. J'aurais pu m'échapper, je ne l'ai point fait. Je remis mon pistolet à ceux qui m'arrêtèrent, et donnai moi-même l'adresse du commissaire de police.

L'accusé donne de longues explications sur les motifs qui l'ont poussé à tuer sa femme: c'était dit-il, pour soustraire ses enfans à l'immoralité, dont leur mère leur donnait l'exemple.

D. Faites venir la dame Chazal.—*L'huissier*, Elle n'est pas à l'audience.

D. Il est nécessaire pourtant que ce témoin soit entendu.

La cour ordonne qu'on ira la chercher à son domicile. Après une courte suspension la dame Chazal est appelée devant la cour; elle est vêtue d'un manteau brun. Sa tête est cachée dans une capote de velours vert, surmontée d'un voile. Sa physionomie nous parait commune et sa beauté très ordinaire. La dame Chazal déclare s'appeler Clara Tristan, femme de lettres, âgée de 26 ans. Interrogée par le président, elle rend compte dans une longue narration, de tous les griefs, venus de la part du mari, qui ont rendu nécessaire la séparation de corps et de biens des deux époux.

Arrivant à la scène du 20 septembre, Mme Flora Tristan la raconte ainsi:

Depuis longtemps, j'étais inquiétée, je craignais mon mari, qui me menaçait continuellement d'un assassinat. Le 10 septembre, je sortis à onze heures du matin. A trois heures, je rentrai chez moi et passant par la rue Bac, j'aperçus M. Chazal à trente ou quarante pas devant moi il avait les mains dans son pantalon. Effrayée, je voulus d'abord entrer dans une boutique, toutefois, je me résignai et continuai ma route. Mon mari quitta alors le trottoir, fit un circuit. Du moment que je ne le vis plus, j'entendis la détonation d'une arme à feu et je tombai à terre. Je me relevai avec une vivacité extrême, en criant "au secours! au secours!" On me prit alors et on m'emporta.

On continue l'examen des témoins.

Après plusieurs dépositions de peu d'intérêt, M l'avocat-général interpelle l'accusé. Chazal, il faut vous expliquer sur les griefs que vous reprochez à votre femme. Vous avez dit hier que vous vouliez mettre vos enfans à l'abri des mauvais exemples de leur mère, et cette idée, selon vous, vous aurait poussé au crime. Articulez des faits pour prouver que votre femme a manqué à ses devoirs!—R. Vous croyez donc qu'une femme ne manque pas à ses devoirs, quand elle soustrait ses enfans à leur père.

Me. Favre lit une lettre de laquelle il résulte que la dame Chazal n'a pas plus fait connaître à sa mère qu'à son mari, son voyage et son séjour en Amérique.

Madame Chazal s'avance devant la cour, et dans une longue narration récitée d'une voix qui nous parait émue, elle reproduit tous les griefs qu'elle reproche à son mari.

Me. Favre demande des explications à Mme. Chazal sur un passage de son roman, les *Pérégrinations d'une Paria*, dans lequel elle dit qu'elle a cédé à l'amour du capitaine du bâtiment sur lequel elle fit la traversée.

Mme. Chazal explique ainsi ce passage de son livre Se trouvant seule sur le bâtiment, avec sept hommes, pour une traversée de cinq mois, elle eut peur, et afin de se placer sous la protection du capitaine, qui avait conçu pour elle une grande passion, elle lui cacha qu'elle était mariée et lui promit de l'épouser à son arrivée.

Mme. Chazal repousse avec énergie toute autre supposition.

D'autres témoins sont entendus.

M. le Président, à l'accusé. Vous aviez dit, dans la prison, en exprimant vos regrets d'avoir manqué votre coup, que si vous étiez acquitté, vous exécuteriez votre projet?—R. Je n'ai pas tenu ce propos dans le sens que vous croyez. Moi, Messieurs, j'ai besoin pour exister de ne pas être exécuté. Il est certain que si je redevenais libre et que je fusse en butte aux mêmes persécutions, les mêmes résultats auraient lieu. Les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

La servante de Madame Chazal est entendue. Elle déclare que cette dame était dans l'habitude de recevoir beaucoup de messieurs; mais ajoute le témoin, comme elle était femme de lettres et qu'elle écrivait toujours, j'ai pensé que les visites lui étaient nécessaires. Le témoin déclare encore que la dame Chazal emprunta une fois son nom pour une intrigue de bal masqué.

Plusieurs témoins viennent déposer de la bonne moralité de l'accusé.

M. le Président: La parole est au ministère public.

M. l'avocat-général: Les faits sont tellement évidens que nous ne pouvons qu'attendre la défense Pour le moment, nous déclarons que nous persistons dans l'accusation.

Me. Favre prend la parole, et dans une plaidoirie remarquable, présente la défense de l'accusé.

Après la plaidoirie de Me. Favre, M. l'avocat-général Plougoulm, a pris la parole. Il a contesté un certain nombre de faits allégués par la défense pour servir d'excuse au crime de Chazal, et a soutenu que lors même que ces faits seraient avérés, la culpabilité de l'accusé n'en serait pas moins évidente. Néanmoins en terminant son réquisitoire, M. l'avocat-général a sollicité du jury une déclaration de circonstances atténuantes.

L'accusé s'est alors levé tenant à la main un manuscrit dont il se disposait à donner lecture; mais sur l'observation de son défenseur, il s'est borné à dire " Je respecte la loi, je me soumets. "

Me. Favre a répliqué, et M. le président a fait le résumé des débats.

Entrés dans la salle des délibérations à sept heures et demie, MM. les jurés en sont sortis une heure après et ont déclaré Chazal, coupable de tentative d'homicide avec préméditation. Ils ont admis des circonstances atténuantes.

Madame Flora Tristan n'était point présente.

La cour, après avoir délibéré en chambre du conseil, a condamné Chazal à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

Chazal s'est levé sans proférer une parole.

Au moment où la cour se retirait, MM. les jurés ont annoncé qu'ils avaient signé un recours en commutation de peine.

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.

New-York	m. 31	Liverpool	m. 2
Boston	m. 30	Londres	m. 1
Philadelphie	av 1	Havre	fev. 25
Washington	m. 31	Paris	fev. 17
Baltimore	m. 30	Bordeaux	fev. 10
Charleston	av. 1	Madrid	dec. 10
Vera Cruz	fev 29	Cadiz	dec 8
Tampico	m. 28	Havane	m 25
Mexico	m. 22	Houston	m 27

REVUE QUOTIDIENNE DU MARCHE.

Le tableau que nous publions régulièrement, contient le rapport précis des prix courans du coton, et autres produits. Le marché continue à être dans le même état que les semaines précédentes. Il s'est manifesté quelque activité dans toutes les branches en général. De fortes quantités de produits ont été expédiées dans ces deux derniers jours; les arrivages continuent à être très légers.

PRIX COURANT DU COTON ET DES PRODUITS.

COTON, ℔ lb.			
La. et Missip. bon et fin	17	— 19½	
Bon moyen	16½	— 16½	nomin
Bon	15½	— 16	
Moyen	14	— 14½	
Ordinaire	13	— 14	
Tenn et N. Ala — Bon et fin	—	—	12 à 16
Bon meilleur	—	—	
Bon	—	—	
Moyen	—	—	
Ordinaire	—	—	
TABAC, ℔ lb.			
Première qualité	13	14	nominal
Seconde do.	10½	11	
Crosé,	5½	9	
SUCRE, ℔ lb.			
La. bon à fin	6½		
Commun à moyen	5½	6	b. demande
Sur Habitation	6	6½	
MELASSE, ℔ gallon,	21	32	
Sur habitation	23	—	
TOILE D'EMB. ℔ yarde			
de l'Ouest	22	— 23	b. dem
Lin écossais	15	— 14	
d'Allemagne	16	—	
CORDE D'EMB			
de l'Ouest	9	— 9½	lang
du Nord,	—	—	
FARINE, ℔ lb.	6 75	0 00	p. dem.
BLED, ℔ baril.			
Maïs en épis	0 87½	1 00	
écaillé, ℔ boisseau	0 65	70	lang
Avoine	0 55	60	
PROVISIONS, ℔ lb.			
Bœuf, mess.	16	17	
Prime	13	14	
Porc, Clear,	22 —	23	
Mess	21 00	00	Bonne dem
Mess O	18 —	19	
Prime	17 —	18	
Prime O.	16 —	00	
PLATS-COTES, ℔ lb.	— 6½	— 7	
Viande fumée, Jambons	— 10	11	
sous enveloppe	— 12	13	
Plats-cotés	— 9	— 9	
Epaules	— 7	— 7	
Graisse.	9½	— 10	b. dem
Beurre, Goshen, ℔ lb	30	— 32	
de l'Ouest	15	— 20	
Whiskey rectifié	46	— 48	
Commun	00	— 00	

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Concord, Griffin, New York, J H Ashbridge
Eleanor, Pemberton, Havre, Hatch & co
Actress, Togle, Liverpool, F Wright
Barque Ector, Miller, Vera Cruz, F Perret
Goel. Robt. Woodruff, Gorham, Mobile, capt
Navire à vapeur Cuba, Carson, Galveston, Bogert Hawthorn

ARRIVES.

Bateau de remorque Grampus, Morrison, des Passes, avec la barque Dan. Sophie et le brick am. Empresario. Laissé la Balize, le 8 courant, à 5 heures p. m. Une barque anglaise et deux autres de la même grandeur, brick Dan. Triton, navire Emporium, un brick am. et quatre goelettes étaient dans la rivière. Bateau de remorque Tennessean montait avec un brick et deux goelettes.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, de la Passe S. O. avec le navire ang. Catherine, barques am. Fanny, Chanticleer et Levant. Laissé la barre le 8 courant, à 3 heures p. m. Aucun batiment en vue, rien de nouveau dans la rivière, excepté la goel. Tuscawilla.

Navire Ang. Catherine, Kean, de Belfast.
Barque Levant, Herrick, de N. York.
Barque Dan. Sophie, Almgreen, de Boston.
Barque Fanny, Crowell, de Liverpool
Barque Chanticleer, Thomas, de Philadelphie
Brick Empressario, Longcope, de la Havane.
Goel. Mack, Frye, de Key West
Goel. Emeline, Gates, de Galveston
Goel. Casket, King, de Savannah
Goel. Exchange, Ferris, de la Mobile.
Goel. De Wolf, Hatch, de la Mobile.
Goel. David Moss, Rowe, de Pensacole
Bateau à vapeur Swallen, Anshultz, de Pittsburg
Bateau à vapeur Princess, Sandford, de Quincy
Bateau à vapeur Semaphore Clark, des Opelousas.
Bateau à vapeur Ganges, Colley, de Tchula
Bateau à vapeur Rodney, Wrentmore, de Lafourche.
Bateau à vapeur North Alabama, Grice, de Vicksburg.
Bateau à vapeur Huntsville, Godey, de Saint Louis

MEMORANDA

La goelette Helen Gray, capitaine Dyar, arrivée à New York, a laissé à Port au Prince Le Delta, Fulton, en charge pour ce port et le Dore, Jones, de ce port déchargeant.

Expédié de New York pour ce port brick Sablava, capitaine Stubbs.

PORTS ETRANGERS

En charge pour ce port Rugged Island, 19 mars, le brick Mail devant partir sous peu

Havre, 28 fév Eliza, capitaine Shoemaker

Havre Trois mâts Azelton, Snow, devant partir sous peu, trois mâts Lagrange, capitaine Marshall, do Waverley, Martin; Governor, Fenner, Gerald, Barber, Hebrew, capitaine Whiteng

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS—Vous monterez à cheval dimanche prochain, 14 du courant à 8 heures du matin—pantalon blanc, lieu ordinaire du rendez-vous.
10a ED PLANCHARD, maréchal de logis chef

PRIESTLY ET BEIN, font leurs plus sincères remerciements aux diverses compagnies de Pompiers qui par leurs efforts et leurs zèle ont sauvé leur propriété de la conflagration qui eut lieu le 9 courant. Nlle Orléans, 9 Avril 1839. 10 a

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS—Les personnes dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Compagnie du Théâtre d'Orléans Messieurs F. Peschier
L. E. Forstall
F. R. Labeau
P. Davis
Chs. Massieu
Geo Legendre
G Guillot
J. Armitage,
M Cruzat,
Et à une assemblée de la direction tenue ce jour, M. Peschier a été élu président à l'unanimité, M. A. Durel, réélu secrétaire, et M. J. Stockton, inspecteur Par ordre de la direction,
10a—3 J. A. DUREL, secrétaire.

AVIS est par le présent donné, que la société ci-devant existante à la Nouvelle Orléans, entre les soussignés Robert McCalmont, Hugh McCalmont, William Johnstone Newall, Nathan Cairns et John Wilkinson, faisant le commerce sous le nom de McCalmont et Co, est, aujourd'hui dissoute d'un commun accord.
Daté Londres, ce trente-et-unième décembre, mil huit cent trente-huit.
Robert McCalmont,
Hugh McCalmont,
W. J. Newall,
Nathan Cairns,
John Wilkinson. 10 a—3

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique.—Des propositions seront reçues au bureau de cette compagnie, no. 57, rue Conti, jusqu'à samedi prochain, 13 courant, pour le fournissement des pièces de bois suivantes, savoir
2800 pieds bois de cypre de 8 à 12 pouces sur 20 pieds de longueur.
2800 do. do. de 7 à 9 p. sur 40.
Les pièces devront être exemptes de sève et écorce. (devront être livrées dans la rue des Bons Enfans entre Champs-Elysées et Espagne, le , ou avant le 20 courant.
Nouvelle-Orléans, 9 avril 1839
10 a WILLIAM FURST, secrétaire.

LAISSE à ce bureau, il y a quelques jours, un paquet de clefs Le propriétaire est prié de venir les chercher en payant le coût du présent avis 10a—1

AUX MODISTES—Mme. Scanlan, No. 45, rue Chartres, engagerait une bonne modiste pour l'été ou pour l'année. 10 av

UN Homme laborieux, de conduite irréprochable, désirerait trouver une place d'économe sur une habitation. Il parle espagnol et français et peut donner de bons répondants. S'adresser au coin des rues Ursulines et Remparts. 10 a—4

AVIS AUX CAPITAINES DE NAVIRES.—RALPH JACOBS informe les capitaines de navires qu'il a donné des cautions selon la loi pour l'engagement de marins et sollicite leur patronage, les assurant qu'il ne négligera rien dans sa ligne pour donner satisfaction à ceux qui l'emploiront. Son bureau est situé dans la rue Gallatin, no. 84, au bas du marché aux légumes et derrière le magasin d'épicerie de MM. Palmer & Johnston sur la levée. 10a—4

AUX IMPORTEURS DE MONTRES A LEVIER ET DE MOUVEMENTS.
F SAMUEL & Co. marchand en gros et manufacteurs de montres à levier, Clarence buildings, north John Street, Liverpool, informent les importeurs des articles ci-dessus que leur engagement d'en fournir seulement à Messers O. Scott, Heyer & co. de New York, ayant cessé, ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour ouvrages de première qualité aux meilleures conditions possibles.
On envoie des échantillons lorsque l'on donne de bonnes références.
Liverpool, Angleterre, 1 mars 1839.
9 avril—2 p. 1m.

LE soussigné devant partir pour France dans peu de temps d'ici, déclare au public en général, qu'il vendra le fonds de son magasin, consistant environ de 500 chapeaux de soie français, garantis première qualité, et aussi souliers, bottes et brodequins. Celui qui achètera le fonds du magasin, aura le droit de l'emplacement qui est très bien achalandé pour ce genre d'articles. le soussigné vendra par lot à la convenance et au choix de l'acheteur. Il vendra aussi les étagères et vitrières du magasin; si d'ici au mercredi 1 du courant le fonds du magasin n'est point vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan par Mr. Domingon, encoignure des rues Vieille Levée et Hôpital.
10 avril

A VENDRE deux superbes propriétés situé au faubourg Tremé, borné par les rues Marais Dumaine St. Philippe et Ursulines. La première mesurant au pied anglais, vingt six pieds de face à la rue des Marais entre St. Philippe et Ursulines, sur cent douze pieds de profondeur.
Il existe sur la propriété une petite maison en bois, de quatre appartements, cuisine &c. La seconde mesurant au pieds français, trente trois pieds trois pouces de face à la rue des Marais, entre Dumaine et St. Philippe sur cent vingt pieds de profondeur. Il existe sur la dite propriété une cuisine en bois de deux appartements, galerie, cabinets, &c. et autres améliorations.
Pour les conditions, s'adresser à L. C. Pascal, rue des Marais, entre Dumaine et St. Philippe.
Nlle-Orléans. 9 Avril 1839. 10 a—4

A VENDRE—En débarquement du navire Petite Suzanne arrivant de Bordeaux;
12 barriques vin vieux Château-Margaux,
20 do. do Haut-Brion,
20 do. do St-Estèphe,
30 3/2 barriques vin blanc Haut-Sauterne,
100 caisses do do.
100 do. vin rouge St-Julien,
8 barils vieux cognac de 1816,
8 tierçons do. do.
En magasin d'importation récente; vins rouge et blanc en barrique et caisse de diverses grandeurs crûs, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, vinaigre &c.
10a—3 L. BOREL, 10, St Louis.

RAMES—160 rames de 10 à 16 pieds en débarquement du navire Warsaw, de New York, à vendre par J. B. BAILEY,
10a 14, rue Bienville.

FOIN—72 balles foin prime de New York en débarquement du navire Warsaw, à vendre par
10a J. B. BAILEY, 14 Bienville.

CABLES goudronnés, cordage, &c.—2 cables goudronnés de 4 à 5 pouces; 17 rouleaux cordage de 2 à 3 1/2 pouces; 30 rouleaux petits cordages, 95 rouleaux garcettes &c. à vendre par
10a J. B. BAILEY, 14, rue Bienville.

Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe 22
34 64 30 39 11 5 50 3 48 7 65 23

UN GROS LOT DE $9,000.
BILLET SEULEMENT $2 50.
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE EXTRA 24.
Autorisée par la Législature de cet Etat.
Devant être tirée Aujourd'hui 10 av. 1839, à 6 heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME:
1 Lot de ...... $9,000 ...... $9,000
1 ...... 2,500 2,500
1 ...... 1,500 1,500
1 ...... 1,200 1,200
3 ...... 1,000 3,000
27,814 lots montant à $119,680
Billets $2 50, moitié $1 25, Quarts 63 cts.
Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, au No. 16, encoignure St. Louis et Chartres. 10 a

12 7 28 26 9 48 31 10 49 41 30 33
Numéros sortis au tirage de la Loterie de la Louisiane. Classe No 18.

DEUX GROS LOTS DE $10,000
BILLETS SEULEMENT $4 00.
LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1828
Classe No. 19, pour 1839.
Sera tirée jeudi 11 avril 1839, à 6 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse, rue St-Charles.
D. S. GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortant.
PROGRAMME.
1 " $10,000 ...... $10,000
1 " 10,000 10,000
1 " 2,500 2,500
5 " 1,000 5,000
27,814 Lots, montant à $189,070
Billets $4 00, demi $2 00 Quarts $1
Pour paquets ou billets seulement, s'adresser au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co,
35, rue du Canal, une porte après l'encoignure du Camp. 10 av

28, 16, 17, 39, 34, 52, 73, 36, 42, 71, 3, 37
Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe 70.

UN GROS LOT DE $12,000.
BILLETS SEULEMENT $3 00.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
Classe 71.
Sera tirée Mercredi 10 avril 1839, à 6 heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins.
J. K. MEAD, Directeur.
75 numéros balottés, 12 numéros sortant.
PROGRAMME.
1 Lot de $12,000 ...... $12,000
1 " 3,477 3,477
1 " 2,000 2,000
1 " 1,500 1,500
10 " 1,000 10,000
27,814 Lots, montant à $161,139
Billets $3; demi do. $1 50; quarts 75 cts.
Billet seulement ou par paquet à vendre aux principaux vendeurs de cette ville, au bureau des Directeurs, No. 8, Arcade de Banks. 9 av

VINS, EAU DE VIE, importation directe.—H.-&-W. ANDERSON appellent l'attention du public sur leurs fonds de vins, eau de vie et genièvre de Hollande. La quantité et qualité que l'on peut toujours trouver chez eux ne sont pas surpassées par aucune autre maison des Etats Unis. Ces articles sont importés directement d'Europe et seront vendus à d'aussi bas prix que l'on peut les acheter à New York ou Philadelphie.
650 pipes, tonneaux et qr. bar. vin de Ténériffe,
300 do. do de Madère de Sicile [Ingham]
300 do do Vin de Madère
250 do do Vin de Canarie,
220 do do Vin de Sherry,
500 do do Vin de Port,
65 pipes genièvre de Hollande
60 eau de vie de champagne de 1830,
90 demi pipes eau de vie de Cognac [J J Dupuy]
250 tierçons [6 doz. chaque] brown stout et porter de Londres,
100 bar [6 doz. chaque] bière de Burton écossaise
7 tonneaux whiskey irlandais et écossais
40 barils vieux whiskey de Monongahela
50 co, eau de vie de pêche,
200 caisses vin Hock de différentes qualités,
400 claret de table et muscat,
200 champagne de Laureux [Sillery mousseux]
100 Chambertin et Bourgogne de Lanseuse
200 Médoc et Claret de Detournal,
1500 dez. vieux vin de Madère et Sherry
Leur magasin est aux nos 82 et 84, rue Tchoupitoulas. 10av

BUREAU à louer dans la rue de la Commune, en face de l'Hôtel Bishop. S'adresser à
10a W. McKEAN, enc. Camp et Commune

BILLETS de banque des Illinois et Indiana à vendre par BOGERT & HAWTHORN

LES soussignés offrent à vendre en gros et en détail, les marchandises suivantes, reçues tout récemment
150 caisses fruits à l'eau de vie, grandes jarres,
110 do do moyennes do,
75 do do flagons longs,
Ces fruits sont garantis nouveaux.
35 caisses fruits dans leur propre jus, tels que, fraises, framboises, prunes Reine Claude, abricots, cerises, groseilles, mures noires.
Toutes sortes de conserves de Colin en boites de ferblanc,
Confitures Françaises, de Philadelphie et de la Havane.
Confitures en boites de cristal et de plus recouvert d'une boite de ferblanc, de Colin,
35 caisses Liqueurs superfines
15 do do fines,
15 do do communes, de Marie Brizard, Bodin frères, Guolaud frères, Faure et Berthomé, &c.
4 caisses contenant 100 paniers Anisette superfine; Saucissons de Lyon et de Boulogne,
Jambons de Westphalie et de Cincinnati
Et un assortiment complet d'articles de fantaisie,
LOREILHE & VALETON,
10 av enc. Royale et Douane

BUCHERONS—10 bons bucherons qui pourraient trouver leurs lits auront de l'emploi en s'adressant à W E & R MURPHY,
132, Vieux Bassin

BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS—Un assortiment général récemment reçu et à vendre par FROST & Co.,
6, rue de la Douane

MARCHANDISES importées—Un grand assortiment de marchandises à bas prix que l'on offre à vendre par FROST & Co.
8, rue de la Douane

PORC MESS, prime et P. O. à l'inspection à vendre par CARMAN & McMAHON
41 et 43, Poydras

GRAISSE en barils et barillets à vendre par CARMAN & McMAHON,
41 et 43, Poydras

CITRONS—200 boites citrons de Sicile à vendre par CARMAN & McMAHON,
41 et 43, Poydras

EN débarquement du chaland Othello, 250 barils Porc Mess, 6 do clair, 16 do morceaux de choix; 24 barils graisse en feuille, 358 barillets do, 3 do barils beurre, 3 do pieds de cochon, 26 do bœuf à vendre par
10 a PIERCE, SHANNON & BRO.

VIEUX VIN—300 douzaines vieux vin de Port de Sherry, bouteillés à Londres et importés dans ce pays en 1836, à vendre à bas prix pour clore une consignation par HOLMES & MILLS,
10 av Passage de la Bourse.

PORTER DE LONDRES—30 barriques brown stout en pintes et chopines, à vendre par HOLMES & MILLS,
10 av passage de la Bourse.

DRILL EN TOILE—2 caisses Drill écru et blanc, à vendre par HOLMES & MILLS,
10 av Passage de la Bourse.

CRAVATES—2 caisses, à vendre par HOLMES & MILLS,
10 av Passage de la Bourse.

EAUX DE VIES ET VINS. Cognac fine champagne 1821, en demi pipes. Vins rouges en caisses et barriques des meilleurs crûs, du blancs de Graves et Sauterne, de de champagne de 1re. qualité, à vendre chez LOREILHE & VALETON,
10a enc. Royale et Douane

THE—25 boites thé hyson-skin, à vendre par WM. C. TOMPKINS & co.
10a 91, rue Commune.

SAVON ET CHANDELLES—400 boites savon no 1, et 500 do chandelles à vendre par
10a W. C. TOMPKINS & co. 91 Commune

LARD—200 barriques lard de l'Ouest assorti, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 a 38, Nlle Levée

PORC—1500 barils porc mess et prime, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
38, Nlle-Levée

SAVON—600 caisses savon no 1 de Could en débarquement du navire Charleston, à vendre par
10 a DAVIS & HOBART, 18, Douane.

BEURRE de Goshen—50 frequins en débarquement du navire Louisville, à vendre par
10a DAVIS & HOBART, 18 Douane

HUILE—10 tierçons huile pressée en hiver en magasin et à vendre par
10 a DAVIS & HOBART, 18 Douane.

WHISKEY—50 barils whiskey de riz en magasin et à vendre par
10 a DAVIS & HOBART, 18 Douane.

BRODEQUINS—12 caisses et boites brodequins de kip en débarquement du navire Charleston à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.,
10 a 131, magasins

DRILL BLEU—16 balles en débarquement du navire Charleston, à vendre par
10a ISAAC BRIDGE & Co., 131, magasins

DOMESTICS—25 balles toile à draps de 4/4 et 25 balles de Jackson et Trawbridge en débarquement du navire Charleston, à vendre par
10 a ISAAC BRIDGE & Co, 131, magasins

HARDES D'ETE—15 caisses en débarquement du navire Charleston, à vendre par
10 a ISAAC BRIDGE & Co. 131, magasins

GRAISSE—650 barillets graisse en feuille, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

FARINE.—1000 barils farine superfine, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

BEURRE—120 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

ORANGES et Citrons de Sicile, en bonne condition, à vendre par H. & W. ANDERSON,
10 av 82 et 84, Tchoupitoulas

CORDE DE MANILLE—40 rouleaux grosseurs assorties, reçu de New York, par le navire Warsaw, à vendre par SHALL & BROWN,
10 av 96, Magasins.

VIN—13 pipes vin de Sicile et Madère, reçu par le navire Charleston, à vendre par SHALL & BROWN,
10 av 96, Magasins.

EN débarquement du chaland Gen. Warren—30,000 livres porc en masse; 500 sacs maïs; 100 do avoine; 250 barillets graisse; 600 têtes de cochon, à vendre par
10 av PIERCE, SHANNON & BRO.

BŒUF.—380 barils bœuf mess et prime, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

MARCHANDISES imprimées—5 caisses en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
10 av 91, Commune.

CASIMIRS—5 caisses casimire unis et à raies, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
10 av 91, Commune.

FARINE—800 barils farine superfine, et 250 de fine, à vendre par G. DORSEY,
10 av 44, Nouvelle Levée.

WHISKEY—150 barils, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
10 av 44, Nouvelle Levée.

PLATS COTES—100 barriques, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
10 av 44, Nouvelle Levée.

MARINADES & CATSUPS de Underhill, Lewis & Haskell et Geo. Wells, à vendre par DAVIS & HOBART,
10 av 18, Douane.

TABLE D'HOTE A 30 PIASTRES
L'HOTEL DES ETRANGERS, rue de Chartres, No. 135, connu pour l'excellence de sa table, a l'honneur de prévenir le public que le prix de la pension par mois, pour le déjeûner et dîner est fixé à 30 piastres. 2 avril—1m

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'ayant obtenu du conseil de la Seconde Municipalité, l'usage d'un lot de terre, situé rue du Canal, entre les rues des Magasins et de la Levée, pour y effectuer ses ventes publiques de groceries et autres articles d'encombrement, il a choisi à cet effet les mercredi et samedi de chaque semaine.—Les ventes commenceront à 10 heures du matin, à compter de mercredi, 10 du courant.
Les marchandises limitées qu'on y enverra lorsqu'elles n'auront pas atteint le prix fixé, devront être enlevées par les propriétaires immédiatement après la clôture des ventes, dans le cas contraire elles y resteront pour leur compte et risque, tous les échantillons devront être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le soussigné continuera à faire, chaque lundi, une vente de groceries, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29.
8 avril—4,2m J. B. BLACHE.

BATAILLON D'ARTILLERIE. Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 14 courant à 8 heures et demie précises du matin. Pantalon blanc.
Par ordre du major.
9 avril A. SCHREIBER, Adj.-Major.

GARDES D'ORLEANS—ATTENTION!!
VOUS prendrez les armes Dimanche prochain, 14 du courant, à 8 1/2 heures pour une revue de compagnie. Equipement complet, sans havresac, pantalons et gants blancs. Rendez-vous au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine,
ANT. DUBUC,
8 avril sergent major.

CIGARRES—40,000 Cigarres de la Havane, principe en magasin et à vendre par
Wm. C. TOMPKINS,
10 a 91, rue de la Commune.

JAMBONS—150 barriques jambons fumés de Cincinnati, à vendre par
10 a MAHARD & SIGERSON, 38, N Levée

JAMBONS de Famille.—40 barriques, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

JAMBONS enveloppés, en barriques et tierçons, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

BŒUF Séché—150 barils, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

LANGUES DE BŒUF.—120 boites langues de bœuf fumées, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
10 av 38, Nouvelle Levée.

BEURRE DE GOSHEN—90 frequins en magasin et à vendre par
9 a J. B. FIELD, 43, Bienville.

BLANC DE PLOMB—500 barils blanc de plomb no. 1; 15 barils mastic; 25 barils peinture verte; 10 caisses ocre jaune et brun espagnol à vendre par J. B. FIELD, 43 Bienville—9 a

CAFE DE JAVA—71 sacs en débarquement du navire Louisville, à vendre par
9 a SHALL & BROWN, 96 magasins.

MANUEL BLASCO & Co. rue de Chartres, No. 69, entre les rues Conti et Bienville, reçoivent par les derniers arrivages un bel assortiment de marchandises à la dernière mode et pour la saison, composées des articles suivants:
Habits de mérinos, Habits veste do, Redingottes do, couleurs assorties,
Do de Guingham,
Pantalons de mérinos,
Do coutil de toutes qualités,
Gilets piqués et de soie,
Gilets ronds en toile grise et de guingham,
Cravattes de satin, unis, façonnes et à gros grains,
Bretelles fines soie et gomme élastique,
Mouchoirs de soie,
Do de batiste blanc et en couleur,
Cols de satin, unis et à Rosette,
Do en crin,
Gants en fil cru et de soie,
Chaussons de coton écru et blanc, (anglais)
Chemises de toile très fines, unies et à jabots,
Do en couleur,
Do en toile et en couleur pour enfant,
Caleçons de toile, de coton et de soie,
Chemisettes do do do do
Blouzes de coutil et en toile grise,
Chapeaux de soie,
Do de feutre noir gris et blanc,
Do do do de soie pour enfant,
Cannes de cuir, fousues et plombées,
Do de jonc do
Do de do bois de fer, do de roses garnis en or.
Parapluies en gros de Naples
Malles en peau, de voyage, et en maroquin rouge, ainsi qu'un grand assortiment de chapeaux en paille, à bon marché 9 avril

DEMANDE—On a besoin d'un bon commis pour un magasin de marchandises sèches. Il est inutile de s'adresser, si l'on ne peut donner de bonnes recommandations. S'adresser à la boite No 625, bureau de la poste. 9 avril

PERDU. Un petit PORTEFEUILLE contenant $213 en billets des banques de la Nouvelle Orléans un billet de la banque de Safety Fund de N York de $20 supposé être contrefait, aussi un billet de $3 sur la banque de Mobile et un billet de $2 de la municipalité, aussi un billet accepté par J. B. Nolan, en faveur de Aimé Lloyd & Co., pour $2000, un billet daté, Nlle Orléans 2 février 1839, tiré par Joseph Coutin à l'ordre de François Coutin qui a endossé le dit billet, pour la somme de $213 73, payable à 4 mois de date et signé au travers par Laroque Turgeau, notaire public, aussi que divers autres papiers et mémoires. Le paiement des dits billets a été arrêté.
Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le rapportera au café de l'Hôtel St-Charles.
9 av—2 CHARLES B. KNOX

A VENDRE pour cause de départ. Une négresse créole, âgée d'environ 25 ans, excellent sujet parfaitement recommandé, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, très bonne couturière, avec ses deux enfans, très intelligents,
François, négrillon de 10 ans.
Jean, do 8 ans
Tous entièrement garantis de tous vices et maladies.
Une MAISON située rue des Remparts entre Bayou et Quartier, sur un terrain mesurant 64 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts sur 81 pieds 6 p. de profondeur.
S'adresser pour le prix et les conditions à Adrien Aubry, au bureau de M. Songy Bernard encanteur, passage de la Bourse entre St. Louis et Conti.
9 a—3

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.
LE soussigné offre en vente sa maison en face du bas de la ville avec 5 acres ou plus de terre y attenant.
Il n'est pas nécessaire de faire une description minutieuse de cette propriété, du bon goût de ses anciennes décorations, de la collection choisie de ses arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la beauté de la location, de sa proximité de la ville et de la commodité de la traversée par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.
Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest sont invitées à venir examiner les lieux.
Conditions. Un cinquième comptant, la balance en paiements annuels avec intérêt. Le titre est incontestable. T. L. LUDLOW.
Elmwood, Campbell County Ky.
N. B. Il se trouve aussi une autre bâtisse de goût en briques à deux étages et 4 chambres qui sera vendue avec ou séparément 9 av—5m

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour le mettre, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et l'on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence pittoresque.
9av JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

AVIS—Les personnes venues de la Havane, qui se sont présentées avant hier chez Mr. Fréd. Gaillardet, et auxquelles il a été dit qu'il serait absent pendant un mois, sont priées de passer chez lui Ayant renoncé à son départ et ne devant plus quitter l'Etat, il sera à toute heure à leur disposition.
8 avril—

DISTILLATEUR DEMANDE.
ON a besoin d'une personne qui entende la distillation du rum. S'adresser par lettre à la boite 626 au bureau de la poste. Il est inutile de se présenter si l'on n'a pas de bonnes recommandations de capacité et de caractère. 9m

CUCULLU, LAPEYRE & Co., No. 27, rue Toulouse, offrent en vente les articles suivans:
800,000 Cigarres
35 balles Duck,
40 do Ravens impérial;
12 do toile d'emballage. 9 av

TOILE D'EMBALLAGE et autres articles en débarquement des navires Republican et Louisville
100 pièces toile de 13 pouces de largeur,
100 do do. en chanvre, article nouveau
500 dame-jeannes de 1 et 2 gallons
100 boites sardines,
5 demi pipes eau de vie de Cognac
4 tonneaux whiskey irlandais
5 barils chaux à vendre par
WOOD & SIMMONS,
9a 80 rue des Magasins.

EN Magasin et à vendre par le soussigné à des conditions raisonnables
200 sacs poivre de Sumatra
2,000 boisseaux sel des îles Turques
200 barils ciment hydrauliques
30 paniers faience
1000 boites savon
3,000 sacs en pitre,
40 barils bière de Burton
100 paquets saumon salé
250 boites amidon de Hollande
200 paniers Champagne, diverses marques,
200 boites vin claret,
50 demi pipes eau de vie de Cognac mélangées,
10 pipes genièvre de Hollande,
100 demi et quarts de barils vin de Madère et Sicile
40 barils liqueurs assorties
25 dagenies du pays
50 boites blanc de baleine
30 barils huile de baleine raffinée
50 frequins beurre de Goshen.
9a WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

CAFE DE ST. DOMINGUE et Bois de teinture—Les soussignés offrent à vendre la cargaison du brick Gruffell de St. Domingue, consistant en 600 sacs café supérieur, et 30 tonneaux bois de teinture.
WILLIAM G. HEWES & Co.
9 avril rue Natchez.

BILLETS du Mississipi, vendus et achetés, par
9 av G. R. STRINGER, 50, Canal

TOILE ECRUE—10 balles toile à draps de 4/4 récemment reçue et à vendre par
WM. C. TOMPKINS & Co.
9avril 91, rue du Commerce.

VIN DOUX DE MALAGA—40 quarts barrique, en magasin et à vendre par
WM. C. TOMPKINS & Co.
9 avril 91, rue du Commerce.

MORUE—20 drames morue. 260 boites harengs écaillés, en débarquement du navire Charleston, à vendre par EDW. SPRAGUE.
9 avril 22, rue de la Douane.

ACTIONS de la banque des Citoyens; actions de la campagne, à vendre par
PALFREY & Co,
9 av—2 52, rue du Canal.

GIGS—Un bel assortiment de grandeurs petits gigs récemment reçus et à vendre par
H. BEACH & Co,
9 avril 46 et 48, rue Royale.

STANHOPES double, récemment reçus et à vendre par H. BEACH & Co,
9 avril 46 et 48, Royale.

BAROUCHES légères pour un ou deux chevaux bonnes pour les planteurs de la côte, reçus et à vendre par H. BEACH & Co,
9 avril 46 et 48, Royale.

TILBURIES—Récemment reçus et à vendre par H. BEACH & Co,
9 av 46 et 48, Royale.

JAMBONS—25,000 livres reçus et à vendre par HANNEY & ROBERTSON,
9 av 27, Nlle. Levée.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS
Jeudi, 11 Avril,
Première représentation de PERE ET PARRAIN
Vaudeville nouveau, en deux époques, par Ancelot et Anicet Bourgeois.
Deuxième représentation de LA CROIX D'OR
Vaudeville nouveau en 2 actes.
Le spectacle commencera à 6 heures 3/4.

PROGRAMME DU CONCERT DE Mme. CARRADORI ALLAN.
CONCERT D'ADIEU.
A L'HOTEL St-Louis, mercredi soir, 10 avril, à 8 heures.
Air—Ah come rapida.—Meyerbeer.
Air sacré—Angels ever bright and fair—Haendel
Ronde—Non più Mesta—Rossini.
Romance—When shall we meet again—Horsley.
Polacca—Son vergin vezzosa—Bellini.
Romance française.
Ballade écossaise.
Billets d'entrée $1 50; aux magasins de musique et à l'hôtel St-Louis.
8 avril

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.
Cet établissement devant être transporté en Europe, ne sera ouvert que jusqu'au 30 avril courant.
Il est situé en face du Théâtre St-Charles. 9 a

LA CLOTURE DE L'EXHIBITION *Est fixée au 30 avril.*

BOISSY D'ANGLAS
A la Convention nationale par VINCHON.
Scène de la Révolution Française.
Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795.)
CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député *Féraud* qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.
Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme sera exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5
Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié, abonnement pour la saison $3. 2 fév—3m

GRANDE ATTRACTION.
M. GILLER informe respectueusement le public que la célèbre statue de CLEOPATRE, reine d'Egypte, qui a été exposée dans les plus grandes villes de l'Union et a été visitée par plusieurs milliers de personnes, vient d'arriver en cette ville. Elle pourra être vue pour quelque temps seulement, depuis 9 heures A. M., jusqu'à 9 P. M., au No. 43, rue d'Orléans en face du Théâtre d'Orléans.
L'exhibition sera ouverte pour les dames exclusivement, depuis midi jusqu'à 3 heures P. M. chaque jour.
Prix d'entrée .... 50 cents.
Billets pour la saison $1 00
16 mars—tf

ACADEMIE DE DANSE De Mr. J. DEVOTI, est transportée dans la Salle de Bal d'Orléans.
Les leçons particulières auront lieu dans le cours de la journée.
Les leçons de classe le soir, le lundi, mercredi et vendredi.
Les personnes qui trouveront Mr. Dévoti absent de chez lui, sont priées d'écrire leurs noms sur l'ardoise qui sera placée à la porte de la salle. 7m

LES assesseurs des taxes de l'Etat et des paroisses, pour le cinquième district de la paroisse d'Orléans, compris entre les limites du Mississipi, le côté N. E. de la rue Delord traversant le cercle Tivoli et suivant le centre de la promenade Triton jusqu'au Bassin de la compagnie de la banque du Canal et le côté ouest de la rue du Canal, allant aussi loin qu'elle est habitée et incluant ce qui était anciennement nommé les communes de la ville, donnent avis que le rôle des répartitions est maintenant complet et qu'il sera exposé pendant dix jours, à dater du présent, à la demeure de Geo. Ashbridge, no 28, rue Julie, depuis 8 heures a. m. à 6 heures p. m.
GEO. ASHBRIDGE,
J. LAVILLEBEUVRE, Assesseurs.
JNO. D. FINK
8 avril—10

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.
MESSIEURS P. Mouchon et Co., ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont établi un Bureau de renseignements pour ventes et achats de toutes genres, Passage de la Bourse, vis-à-vis le café d'Ambrogio, où peuvent s'adresser les personnes qui désirent vendre, louer ou acheter, maisons, nègres, terrains, actions de banque &c. Ils offrent en outre à vendre chevaux, vaches, maïs, avoine, foin, charbon de terre et toutes espèces de provisions et denrées du pays, à des prix très modérés.
Ils se chargent aussi de faire remblayer et entourer les terrains.
Les ouvriers de toutes professions, cherchant de l'emploi et les personnes ayant besoin d'ouvriers pourront s'adresser au Bureau.

PAUL PESQUIER—TAILLEUR
PREVIENT le public et ses connaissances, qu'il vient de s'établir rue de Chartres No. 132, près le café St. Louis, maison de Mr. N. Girod, au dessus du magasin de Mr. A. Fournier au premier, il ne négligera rien pour continuer à mériter dans sa petite confiance dont il a déjà été honoré par un grand nombre de personnes de cette ville. 8av—8

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie de l'Ouest
Nlle. Orléans 5 avril 1839.
LE bateau à vapeur OCEOLA, capt. John Richardson, ayant été rayé des livres de cette compagnie, les personnes qui ont des polices ouvertes sont notifiées que les avaries qui pourront arriver à bord du dit bateau ne seront point recouvrables. Lorsque le bateau aura été rendu en bonne condition ses privilèges lui seront rendus
L. MATHEWS, Président.

AUX planteurs de sucre ou propriétaires de bateaux à vapeur—Une superbe machine à vapeur à vendre par
6av—tf S. F. SLATTER, 11, rue Morcan

Bureau de la Presse à Coton, Nouvelle-Orléans, 1 avril 1839
LES actionnaires sont notifiés qu'une élection de 5 directeurs pour l'année courante aura lieu lundi 15 courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi, au bureau de la compagnie
5 av—td SAM. RICKER, Jr. secrétaire.

ON a besoin d'un domestique de 12 à 15 ans, qui serait intelligent. S'adresser au bureau de l'Abeille. 5 avril

LE soussigné ayant fixé son départ pour France au 15 courant, prie ceux qui lui doivent de régler leurs comptes avant cette date.
M. Jh. Casteraque et M. H. Barbarin, restent chargés de ses affaires durant son absence.
5 avril L. A. BARBARIN.

PERDU OU EGARE—Un billet tiré par James Dunn à l'ordre et endossé par Suddell & Stewart, en date du 2 novembre 1838, payable à six mois de date pour la somme de quatre mille soixante et une piastres et cinquante cents, portant un intérêt de 8 pour cent par an et garanti par hypothèque. Le paiement en ayant été arrêté, il ne peut être d'aucune valeur. La personne qui l'aura trouvé, est priée de remettre le dit billet à James Mitchell, no. 82, rue Royale qui donnera une récompense libérale si on l'exige.
5a—5

A VENDRE—Une maison à étage, toute neuve, située rue des Grands Hommes, entre Enghien et Port
Trois lots de terre, d'une grande dimension, situés au faubourg Washington, entre les rues Jumonville et Henkock, faisant face à la rue de la Levée.
Quatre lots de terre, à West Biloxi, face au golfe du Mexique et portant les nos 1 à 4.
Pour plus amples renseignements voir les plans des susdites propriétés, qui se trouvent déposés à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, et pour les conditions, s'adresser au no. 89, passage de la Bourse à
5 av—8 B. BOUNY, courtier.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle Orléans—A une assemblée des actionnaires de cette institution tenue le 1er courant, les personnes suivantes ont été élus directeurs:
G. W. Bolford, R. H. Brunel,
L. Spangenberg, Anthony Parker,
Jos. Knettle, Jas F. Birdie,
C. F. Hozey, A. W. Hanes,
D. S. Drews, H. L. Bennett,
S. Gillingham, Sr, J. N. Hawthorn,
Sam. Stewart.
Et à une assemblée des directeurs tenue dans la matinée du 2 courant, George Bolford fut élu président D. S. Woodruff, inspecteur des maisons, James Stockton, inspecteur de batimens, bateaux, &c., et L. Tracey, secrétaire. 4 av

A VENDRE à prix coutant—Pour cause de départ. Une magnifique glace française, de 75 pouces de haut sur 43 de large, avec cadre riche Ancien magasin de H. GAILLARDET,
4 a enc. Royale et Orléans.

A VENDRE—Un joli poney, tout jeune, et sans défauts, arrivé récemment
H. GAILLARDET,
1 avril enc. Royale et Orléans.

IL a été confiné, le 28 mars 1839, une jument baie à l'écurie de Mr. Le pacte, âgée de 6 ans, sans aucune marque particulière. Si d'ici au 13 avril ladite jument n'est pas retirée, elle sera vendue ce jour conformément aux ordonnances par P. A. Guillot. 1 avril

AVIS—La société ci-devant existante sous le nom de ASHBRIDGE & JENKINS est dissoute aujourd'hui d'un commun accord—J. H. Ashbridge est dûment autorisé à régler les affaires de la dite société. J. H. ASHBRIDGE,
1er avril T. H. JENKINS
Le soussigné continuera le même genre d'affaires en son propre nom et à son compte
2 a J. H. ASBRIDGE 65 Commune

BUREAU DE LA COMPAGNIE d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans—Le président et les directeurs de cette compagnie ont aujourd'hui déclaré une dividende de 10 pour cent sur le capital payé qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans le 8 courant ou après
2 a E. L. TRACY, secrétaire.

FOIN—200 balles foin du nord reçues de New York et à vendre par
9 a SHALL & BROWN, 96, magasins.

HUILE DE TANNEURS—16 barils en magasin et à vendre par
9 a SHALL & BROWN, 96, magasins.

HANNAY & ROBERTSON ont transporté leur magasin au No. 57, Nouvelle-Levée.
4 avril—15

A VENDRE—Une jolie maison neuve de quatre appartements, galerie de dix pieds, avec un cabinet à chaque bout, le tout briqueté entre poteaux cuisine et trois chambres à domestiques, bâtie sur un terrain de trente pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre Moralès et Bons Enfans, mesure française. S'adresser à M. A. Meynié au bureau de cette feuille, ou sur les lieux. 1er av

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nlle.-Orléans, le 19 mars 1839.
EN vertu de la section quatre de la chartre d'incorporation, la direction de cette institution dans sa séance de ce jour a résolu, que la balance due sur actions sera payée comme suit.
La moitié le 22 avril prochain et l'autre moitié le 1 juin suivant. Par ordre,
21m L. BERNARD, caissier par int.

BANQUE DE LA CITE.
Nlle-Orléans 6 Avril 1839
A UNE assemblée du Bureau de Directeurs tenue aujourd'hui, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité:
Résolu, que tous les billets renouvellés dans cette banque, peuvent l'être jusqu'au 1er décembre prochain, en payant une déduction de 20 pour cent à l'escompte ordinaire. Le Bureau des Directeurs se réserve le droit de demander des cautions additionnels dans les cas qu'il le jugera nécessaire.
8 a ROBT. J. PALFREY, caissier.

ON a besoin de petit lest à la presse à coton de la Levée. 8 avril—10

F. J. SCHOENBAECHLER ci devant de Louisville ou Cincinnati, natif de Suisse, est prié de faire connaître le lieu de sa demeure aux soussignés vu qu'ils ont diverses marchandises qui lui sont envoyées d'Europe.
Pour plus amples informations, s'adresser à Messrs Phillips, Reynolds & Co. Louisville, Ky. ou à
3 av R. GRONING & Co.

AVOINE—1500 boisseaux, à vendre par
9 av S. B. MULLEN, 17, Poydras.

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de coton endommagé.
IL sera vendu mercredi 10 courant, à 10 heures et demie A. M., sur la levée entre les rues Lafayette et Girod,
21 balles coton endommagés pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 9 av

PAR HEWLETT ET CENAS.
Vente de Coton endommagé.
IL sera vendu Jeudi le 11 du courant, à 5 heures, à la presse à coton d'Orléans,
58 balles Coton endommagées pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 9 a

TABLEAUX A L'HUILE.
PAR BARNETT SENR.
IL sera vendu jeudi 11 courant, à midi, une collection de valeur de tableaux à l'huile actuellement exposés à la rotonde de la bourse St. Louis. Ces tableaux sont par leur choix et leur beauté, cela a été reconnu, infiniment supérieurs à tous ceux qui ont été offerts en vente dans cette ville.
Cette collection contient des ouvrages des meilleurs maîtres des écoles italiennes, vénitiennes, françaises, allemandes, phéniciennes, anglaises et de Florence. Quelques-uns d'entre eux sont réellement des originaux. Tous les tableaux sont encadrés dans de beaux cadres dorés, et sont tous dans le meilleur état.
Les amateurs qui désireront former une gallerie trouveront dans cette vente une occasion favorable.
Les messieurs et les dames, sont respectueusement invités à venir examiner les catalogues explicatifs.
N. B.—Les dames trouveront une entrée convenable, par le passage, sur le derrière de la bourse, par la rue Toulouse. 8 avril—1

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu jeudi, 11 du courant à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Vieille Levée,
Un Fonds de Buvette. Pour les informations, s'adresser à Mess. F. Henry & Laurans, no. 36, Vieille Levée.
Conditions, à la vente. 8 av—4

POUR GALVESTON ET VELASCO, (Texas) Paquebot régulier jour vendredi, 12 avril.
Le superbe navire à vapeur à basse pression, NEW-YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus.
Ce batiment n'a qu'un an de service, est doublé et chevillé en cuivre et a de beaux emménagements pour les passagers de chambre et d'entrepont.
Un bateau à vapeur sera toujours prêt à l'arrivée du New York à Galveston et transportera le fret et les passagers à Houston.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
Le fret ainsi que le passage devront être payés en billets des banques de la Cité. On ne recevra point de fret le jour du départ. 10 avril

Paquebot de samedi, 20 Avril, à 10 heures du matin
POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas).
Paquebot pour le 20 avril, à midi. Le superbe navire à vapeur, à basse pression COLUMBIA, capt. [illegible], du port de 425 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement comme ci-dessus.
Le Columbia a une bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats-Unis.
Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
SMITH & VOORHIES, 35, Camp.
N. B. Le fret est pris à 25 pour cent au-dessous du prix. Les passagers pourront être assurés du départ de ce navire comme il est annoncé sans faute. 8 av

POUR TUSCUMBIA ET FLORENCE—Le beau bateau à vapeur PENNSYLVANIA, capitaine Baugh, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira mercredi 10 courant, à 10 heures a. m. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSYTH & LIMERICK.
10 a 135 Magasins.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur MADISON, capt Scot, sera expédié mercredi le 10 courant à 4 heures. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
9 a 28, Vieille Levée.

POUR LOUISVILLE—Le bateau-à-vapeur GEN GAINES, capitaine Wm Boggs, partira pour le port ci-dessus, et ceux intermédiaires mercredi le 10 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Poydras, ou à
LAWRENCE & LEGENDRE,
9 av 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET Cincinnati—Le bateau-à-vapeur tirant peu d'eau, BUCK EYE, capitaine J B Thompson, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, demain mercredi, 10 courant, à 10 heures A. M. Les passagers sont priés de se trouver à bord à cette heure. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au quai Lafayette ou à
9 av ADAMS & HARTWELL 36, Poydras.

POUR LOUISVILLE, ALTON ET QUINCY.—Le beau bateau à vapeur BELLE OF MISSOURI, capitaine D. Fuch, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires Jeudi, le 11 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Poydras, ou à
9 av EDW. A. BRIDGE & Co. 60, Gravier.

POUR LOUISVILLE—Bateau de passagers—Le beau bateau à vapeur [illegible], capitaine [illegible], ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira mercredi 10 courant, à 10 heures du matin. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à
PIERCE SHANNON & BRO. 37, Magasins
Les dettes contractées par l'équipage de ce bateau ne seront point payées, à moins que ce ne soit un ordre du capitaine. 8 av

POUR ST-LOUIS et Alton—Le bateau-à-vapeur MADISON, capitaine Alex. Scott [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
4 av GODFREY, LAWRIE & SMALL.

POUR VERA-CRUZ—La barque française PETITE SUZANNE, ayant une partie de sa cargaison engagée sera expédiée sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face de l'hôtel de la douane ou à
JOHN J. LAGUERENNE & Co.,
10 a 3 9, Toulouse.

POUR LIVERPOOL—La barque A. LAWRENS, capitaine Merrill, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à I. H. GALE 23, Commune—10 a

POUR LA HAVANE—La goelette fine voilière SABINE, cap. Moore partira jeudi le 11 courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
R GRONING & Co.

A VENDRE.
Le beau bateau à vapeur GREAT WESTERN, [illegible] S'il n'est pas effectué en vente par aucun défaut Pour plus amples informations s'adresser à
9 a W. G. HEWES & Co, rue Natchez

A VENDRE.
LA goelette fine voilière GENEVA, du port de 800 barils.
La goelette CORA, doublée et chevillée en cuivre, du port de 900 barils et prête à prendre la mer. S'adresser à A. M. de MIRANDA,
8 a 113, rue Bourbon.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LOMBARD.—Pour BOSTON—Le navire paquebot A. 1. CHARLESTON, capitaine [illegible] partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 a JON. A. MERRITT, 63 Camp

POUR BOSTON.—Passage seulement. La goelette A. 1. fine voilière GEORGE KUTZ capitaine Beal, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements pour 10 passagers, s'adresser à bord en face du marché Ste. Marie, ou à
9 av EDW. A. BRIDGE & Co 60, Gravier.

POUR N. YORK—Ligne de paquebots entre la Louisiane et la New-York—Le beau navire paquebot MISSISSIPPI, capt. Eccle partira Jeudi le 11 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché ou à
JAMES H. HULLIN, 74 Camp
Le prix du passage par cette ligne est maintenant [illegible]
Le Louisville, capt. Allyn, suivra le Mississipi sous peu 9 a

POUR PHILADELPHIE—Le brick de première classe ORIZABA, capt Davis [illegible] de sa cargaison de 75 balles de coton, pour compléter son chargement qui seront pris aux plus bas prix. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 a J. H. ASHBRIDGE 65 Commune

POUR CHARLESTON—La goelette fine voilière [illegible], capt Hodges ayant une partie de sa cargaison engagée sera expédiée sous peu. Pour le fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à
9 a J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR LE HAVRE—Départ pour le 25 Avril fixe—Quelques passagers peuvent encore être reçus à bord du beau navire CARDINAL DE CHEVERUS, cap. Clément, ce navire a une très belle dunette, parfaitement distribuée.
Pour passage seulement s'adresser à bord vis-à-vis la rue de l'Hôpital ou à
V. ROUMAGE & F. HERRAULT,
9 a [illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET BALTIMORE.
POUR BALTIMORE—Le brick paquebot A. 1. ARCHITECT, capt. Gray, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à GEORGE BEDFORD,
9 avril 22 Bienville.

POUR APALACHICOLA—La goelette fine voilière ROB ROY, capitaine Minor ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 av KIDDER & HEAD, 21, Poydras.

LIGNE DE PAQUEBOTS entre la N. Orléans et Charleston—Le brick A1 CHAPMAN, capitaine Thompson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à J. A. BARELLI & Co.
6a 66 Carondelet.

A FRETER—Un batiment du tonnage de environ 800 barils de tonnage, pour prendre cargaison. Pour les conditions, s'adresser à LEGENDRE & FERNIAUD,
5 a 27, St-Louis.

POUR VERA CRUZ—La goelette américaine fine voilière WILLIAM MARY, capitaine Pederson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord en face du corps public ou à JOSEPH PRATS,
9a 52 rue Ste Anne.

POUR LA VERA-CRUZ—La goelette fine voilière ECLYPSE, du port de 80 tonneaux, capitaine Deschê, partira immédiatement pour le solde du fret et passage s'adresser à bord ou à F. X. COINCON & Co.,
5 a Rue Conti, No. 44.

POUR VERA CRUX—Le brick fin voilier classé A. No. 1, SALVADOR capt. Fernandez, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
5 av J. PRATS, No. 52, rue Ste. Anne.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A 1 HELENA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Denning, partira pour Liverpool mercredi, le 10 avril. Il a de beaux emménagements pour les passagers. S'adresser au capitaine, à bord, en face du poteau no 1, 3me. municipalité ou à
4 a WILLIAM PREHN. 56, Douane

FARINE—500 barils, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
9 avril 14, Poydras.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 10 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la rue Jefferson,
20 sacs Graines de coton du Texas, de la rivière Brasos.
Conditions, comptant. 10 av

PAR JOSEPH A BEARD.
Chargement de pièces de Bois à l'Encan.
IL sera vendu, jeudi, à 4 heures P. M., en face du Marché Ste-Marie, 2me. Municipalité, le chargement de la goelette Globe, consistant en
16,000 pieds bois à plancher, d'un pouce et demi.
10,000 pieds planches d'un pouce et demi
32,192 pieds de planches d'un pouce.
Conditions—Comptant. 10 a

Vente positive d'Epiceries.
PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu, Jeudi, le 11 courant, à 10 heures et demie, au No. 34, rue Poydras, le reste du fonds d'épicerie qui ont été transportées pour la vente, se composant de:
135 rouleaux corde d'emballage,
75 barils imitation eau-de-vie,
12 tierçons Porter de Londres récemment débarqués du navire Actress,
1 pipe eau-de-vie [des docks de Londres]
2 demi-tonnes vieux rum de la Jamaïque
10 demi-barriques vin de Madère de différentes marques,
5 demi barriques vin de Sherry,
1 do do de Port,
5 barils rum de N. E.
5 do. eau-de-vie de pommes, 1re. qualité,
10 quarts de pipes vin de Madère de Sicile
10 do. do. de Marseilles.
10 barils do. do.
50 barils liqueurs et Absynthes.
2 pipes genièvre,
5 pipes vin de Catalogne.
15 barriques huile pressée en hiver
50 barils vin doux de Malaga.
30 do sec. do.
40 balles amandes de Madère, etc., etc.
Les marchandises ci-dessus seront vendues sans hauts enchérisseurs.
Conditions à la vente. 10 a

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Café endommagé.
IL sera vendu vendredi, 12 courant, à 10 heures et demie, au no. 70, rue des Magasins, 44 sacs café importés et endommagés à bord de la goelette Litchfield, capt. John White, de Porto Cabello, vendu par ordre et sous la direction des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 10a

PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu, Samedi, le 13 courant, à midi, à la Bourse de la Cite, rue St.-Louis:
Une belle famille de nègres, qui sont recommandés comme bons domestiques de maisons:
EDMUND, âgé de 30 ans, cocher et domestique.
PEREEN, do 28 blanchisseuse et repasseuse.
HARRIET, do 10 ans.
EMILY, do 8 "
ALFRED, do 5 "
MATHEW, do 3 "
Les actes de vente seront passés par devant J. B. Marks, not. pub. aux frais des acquéreurs. 10 a

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, Samedi 13 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, 29, rue Conti.
20 caisses de coutil blanc et gris, coton blanc 4/4, Toile et Batiste écru.
Les marchandises pourront être examinées le vendredi à midi. 10a—3

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu, à la Bourse de la café, rue St. Louis, mercredi le 7 avril 1839, à midi; La grande maison bien connue et le magasin no. 74 rue du camp, près l'encoignure de la rue Poydras. Ce lot mesure 29 pieds de face, mesure française (30 pieds 10 pouces [illegible] mesure Américaine) sur la rue du camp, et s'étend en arrière entre lignes parallèles 160 pieds, mesure française (170 pieds 6 pouces 6 [illegible] mesure américaine.) La maison mesure 32 pieds de face, mesure américaine; elle est conséquemment bâtie sur une partie du lot adjoignant avec un mur mitoyen pour lequel il est payé. La dite maison contient deux beaux appartements au rez de chaussée, le premier mesure 25 pieds 10 pouces de longueur sur 19 pieds 11 pouces de largeur, ayant un passage qui s'étend tout le long de la batisse de 9 pieds 10 pouces de largeur. Au premier il se trouve quatre belles chambres à coucher bien aérées et au second il y a trois belles chambres à coucher bien aérées. Dans les bâtisses de derrière se trouvent une grande cuisine, avec des fourneaux à charbon, chambres de domestiques, &a.
Le magasin derrière est à deux étages et mesure 83 pieds 8 pouces de longueur sur 19 pds 5 pouces de largeur, mesure américaine. Le magasin de devant consiste en le rez de chaussé et les bureaux au premier Pour plus amples renseignements voir le plan.
Ces batisses sont faites des meilleurs matériaux et rien n'a été épargné dans leur construction. Les corniches en face, les cadres des portes et des fenêtres sont en pierre et sur le derrière ils sont de bois de locust. Les murs de devant et de derrière sont de deux briques d'épaisseur et les murs des cotés sont de la même et d'une brique et demi d'épaisseur. La maison réunit toutes les commodités que l'on peut désirer pour une maison bourgeoise, ayant une grande citerne et un puits dans la cour, &c. Avec très peu de dépenses l'on pourrait faire une maison de pension des bâtisses de derrière et il n'y a pas le moindre doute qu'elles pourraient être louées à $500 par année. Cette propriété est très bien située, se trouvant dans la partie de la 2de Municipalité où la plus d'améliorations et où l'on doit bientôt ériger une nouvelle maison de banque. elle n'a jamais été louée moins de $3000 et est maintenant louée à $3300 par an, et probablement que le loyer augmentera sous peu.
Ces bâtisses sont assurées jusqu'au 25 avril courant pour $15,000
Conditions—$5,000 comptant, la balance à 6, 12 et 20 mois de crédit avec un intérêt de 5 pour cent par an en donnant des billets endossés à satisfaction et par hypothèque jusqu'au paiement final.
Si les billets ne sont point payés à leurs échéances, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an à partir de leurs échéances jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans que pour cela l'acquéreur ait le droit d'en retarder le paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 avril

PAR J B LEVY.
IL sera vendu mercredi, 10 courant, à 4 heures de l'après midi au bas du marché à la viande, le chargement du brick Amalie Malquena, de Malaga, consistant en,
120 boucauts et barils vin français rouge et doux de Malaga.
17 barils eau de vie espagnole,
100 tambours figues,
223 boites, demi do. et qr do., raisins muscatels,
49 do capres
412 jarres huile,
139 boites citrons,
19 do vin [illegible]
Conditions. Toute somme au dessous de $400, comptant, au dessus de $400 60 jours, au dessus de $1000 [illegible] jours de crédit. 9a

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu mercredi, 10 courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue des Ursulines. En débarquement du navire l'Indien, venant de Bordeaux.
10 demi pipes eau-de-vie de cognac 4ème preuve, J. J. Dupuy,
6 do do do 4ème do Pierre Castillon & Co 1836
6 do do do 4ème do 1837,
8 do do do 4ème do 1839.
10 do do fine champagne de
Conditions à la vente.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de vins sans réserve
IL sera vendu mercredi, 10 du courant, à 10 heures du matin, au no. 80, rue de Chartres, un lot de vins choisis, consistant en
11 barriques vin de Madère, des docks de
5 quarts bar. do Londres
30 barils, 1 tonneau et 1 qr. baril Sherry pâle,
13 barriques Claret,
25 paniers de Champagne,
20 caisses Port, 3 douzaines chaque.
30 do vieux Sherry pâle,
Conditions, comptant. 9 av

PAR M. BARNETT Sr
LE 13me jour d'Avril 1839, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cite, rue St. Louis, la propriété suivante.
Un lot de terre no. 6, situé à Greenville dans la paroisse Jefferson, contenant 12 lots numérotés de 1 à 12 inclusivement, mesurant 300 pieds de face à la rue Walnut sur la même face sur la propriété de L. F. Foucher, 153 pieds 9 pouces de face à la rue Front et 145 pieds 8 pouces de face à la rue Water, mesure anglaise.
Un autre lot de terre numéro 16, situé à Greenville, dans la même paroisse, contenant 18 lots numérotés de 1 à 18 inclusivement, mesurant 300 pieds de face à la rue Pine, la même face à la rue Foucher et la même face sur la rue du marché, mesure anglaise.
Un autre lot de terre no 64, situé à Greenville dans la même paroisse, contenant 20 lots numérotés de 1 à 20 inclusivement, mesurant 300 pieds de face sur la rue de la ligne de dessous, la même face sur la rue Pine 240 pieds de face sur la rue Felicie et la même face sur la rue Carrollton, mesure anglaise.
Un autre lot de terre no. 65, situé à Greenville dans la même paroisse contenant 38 lots, numérotés de 1 à 38 inclusivement, mesurant 241 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue du chemin à coulisses de Carrollton 448 pieds 2 pouces de face sur la rue de la ligne d'en dessus, 210 pieds de face à la rue Carrollton, et 282 pieds 10 pouces de face à la rue Pine, mesure anglaise.
Les lots nos 6, 16 et 23 sont à une petite distance de la Levée, et le lot no. 65 est sur le chemin à coulisses. Les propriétés qui joignent ces lots sont bien améliorées, et ce site sera bientôt dans le même état d'amélioration, ils sont très propres pour maisons de campagne, pouvant venir à la ville par le chemin à coulisses dans 15 minutes. Le tout sera vendu selon un plan de Greenville, déposé au bureau de Wm. Y. Lewis, notaire public.
Conditions de la vente: 8 et 12 et 24 mois de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété, et si les billets ne sont point payés à leur échéance ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, sans que pour cela l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

PROPRIETES DE VALEUR A VENDRE,
Un quart comptant et la Balance à 1, 2 et 3 ans de Crédit
IL sera vendu, Mercredi 10 avril 1839, à la Bourse de la Cite,
PAR HEWLETT & CENAS,
LES PROPRIETES SUIVANTES:
1o. QUATRE LOTS DE TERRE dans la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie, mesurant chacun 25 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur avec allée de 25 pieds de largeur. (voir le plan)
2o. DEUX LOTS DE TERRE sur la rue Nayades, joignant les bâtisses de MM. Beins, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face, sur 120 pieds de profondeur avec une allée de 14 pieds de largeur. Sur un des lots se trouve une maison neuve en bois, louée à $20 par mois. (Voir le plan.)
3o. CINQ LOTS DE TERRE à l'encoignure des rues Nayades et Clio, mesurant 120 pieds carrés, [illegible] pour bâtir. (Voir le plan)
4o. QUATRE LOTS sur la rue Apollo, entre Triton et Calliope, mesurant chacun 26 pieds de face, sur environ 120 pieds de profondeur. Nos. 1, 2, 3 et 4 comme sur le plan, sur les Nos. 1, 2 et 3 se trouve une jolie maison en bois, louée à $50 par mois. (Voir le plan.)
5o. DEUX LOTS DE VALEUR pour bâtir, situés dans la rue Gravier, entre Carondelet et Baronne, joignant la presse à coton et à un ilet de la Bourse St.-Charles, mesurant chacun 25 pieds de face sur environ 96 de profondeur, ces lots sont parés et sont entourés d'un mur et se louent à $20 par mois. (Nos. 11 et 12, voir le plan)
6o. QUATRE LOTS DE TERRE, situés à l'encoignure des rues Gravier et Philippa, mesurant en tout, 81 pieds de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur.
Ces propriétés sont avantageuses pour ceux qui désirent placer leurs fonds avec sûreté; elles sont bien situées pour des bâtisses et les paiements sont faciles: un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, sans intérêt en fournissant des billets endossés et portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 1 m

VENTE POUR CAUSE DE DEPART,
IL sera vendu mercredi prochain, 10 courant, à 5 heures du soir, par le ministère de GUINAULT & DELASSUS, encanteurs.
Un fonds de Boulangerie bien achalandé, et contenant tous les accessoires nécessaires, ainsi que trois charettes à pain, avec chevaux et harnais. La vente aura lieu à l'heure ci-dessus, dans la rue du vieux Bassin, entre Toulouse et St. Pierre. 6 a